



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 73071

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la formation initiale au métier de psychomotricien en France. En 2008, a été lancé un vaste chantier de réforme des professions de santé dans l'optique d'actualiser les champs de compétences et de faire évoluer la formation initiale des futurs professionnels en fonction des connaissances actuelles et des nouveaux besoins de la population. Toutefois, il semblerait que les travaux de réingénierie de la formation à la profession de psychomotricien aient été interrompus depuis 3 ans. Les professionnels du secteur réclament donc une reprise des travaux afin que la formation initiale soit portée à 5 ans et assortie du grade master. Cela permettra non seulement de reconnaître le niveau élevé d'expertise indispensable pour garantir aux patients des soins psychomoteurs de haute qualité, mais également de développer la recherche dans ce domaine. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de reprendre la concertation avec les psychomotriciens en vue de répondre à leurs attentes au sujet de la formation initiale de la profession.

Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73071

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 480

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5743